

LA PART VARIABLE EN QUESTIONS

6/6



Sur une Année

1000 € de PART VARIABLE c'est :

- ⇒ Pour un TM3 : 53 Heures Supplémentaires non déclarées
- ⇒ Pour un TM4 : 45 Heures Supplémentaires non déclarées
- ⇒ Pour un TM5 : 41 Heures Supplémentaires non déclarées
- ⇒ etc...

Le saviez-vous ? :

Un salarié de la BDD a déclaré **MOINS D'UNE HEURE SUPPLÉMENTAIRE PAR MOIS**, durant le dernier trimestre 2014 !

Combien d'heures supplémentaires « oubliez-vous » de déclarer chaque semaine ?

La CEMP vous demande de déclarer votre « présence », mais pour SUR-PERFORMER, ne vous arrive t'il jamais de dépasser votre temps de travail ?

Les « actions » commerciales et autres séances de phoning sont des moyens pour atteindre les CRITÈRES de PART VARIABLE, vous y consacrez beaucoup de temps, ce système récompense t'il vraiment tous vos efforts ?

...

EXPRIMEZ VOTRE OPINION !

Retournez nous ce tract avec vos commentaires, sous enveloppe navette à l'adresse suivante :
Syndicat Sud Maxwell ou par mail sur : sud.cemp@wanadoo.fr

Si vous préférez recevoir une version informatique pour nous communiquer vos réflexions, précisez le nous à la même adresse.

Sud vous donne la parole

